



VILLE DE SAINT-ETIENNE-LES REMIREMONT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2008 COMPTE-RENDU

L'an **2008**, le **vingt octobre** à dix-huit heures

LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 octobre s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel DEMANGE, Maire.

Étaient présents : M. Michel DEMANGE, Maire, Mmes et MM Yves LEROUX, Denise PETITJEAN, Christiane THIRIAT, Didier VALENTIN, Pierre-Yvan ERTZBISCHOFF, Adjoint(e)s,

Mmes et MM Augusta CALVINHO, Mauricette BAROTTE, Philippe DESMOUGINS, Georges HERREYE, Bernard GUYON, Valérie BELLAMY, Nathalie MILLOTTE, Claude HOLLARD, Sandrine RENAUX, Claude MONTEMONT, Sylviane GRAVIER, Christian NICHINI, Danièle FAIVRE, Michel REMY.

Représenté(e)s : M. GERMAIN par M. LE ROUX, M. LABARRE par Mme BAROTTE, Mme PERRIN par M. GUYON, Mme FERREIRA par M. DEMANGE, Mme LAURENT par M. VALENTIN, M. HAMMERER par M. HOLLARD.

Excusé(e) : Mme Marcelle SCHILLINGER

Conformément à l'article L 2121.15, Mme Sandrine RENAUX a été nommé secrétaire de séance.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – OPERATION 61 – LE VELODROME – AVENANT AU MARCHÉ INITIAL

Par délibération du 25 avril 2008, le Conseil Municipal a validé le choix de l'entreprise PEDUZZI – SAINT-AME pour la réalisation des travaux d'Assainissement du Vélodrome.

Dès la première réunion de chantier, le 15 septembre 2008, il est apparu que la nappe phréatique était d'un niveau supérieur à celui enregistré par le maître d'œuvre à l'occasion des relevés préalables (fortes précipitations, l'étiage habituel en automne n'a pas eu lieu).

L'entreprise propose de réaliser un rabattement de nappe par aiguille filtrante dont le diamètre des trous est inférieur au micron et le débit de pompage faible : cela évite le colmatage. Elle présente un avenant de 36 092 € H. T. correspondant aux travaux complémentaires à réaliser.

Après avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 8 octobre 2008,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché initial, tel qu'il est décrit ci-dessous :

Marché de base, tranche ferme et tranches conditionnelles H. T. (261 356 + 33 648 + 8 282 + 12 484)	315 770 €
Avenant n° 1 : (31 100 + 4 992) H. T.	36 092 €
Nouveau montant H. T.	351 862 €

Le Maire,

Michel DEMANGE